

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2026

- CFU 2025,
- Affectation des résultats 2025,
- Vote des subventions,
- Vote des taxes,
- Budget primitif 2026,
- Fongibilité des crédits en M57,
- Liste des membres de section 2025,
- Nomination des garants bois de chauffage,
- Tableau des effectifs,
- Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans les écoles autres qu'Arlanc,
- Convention pour la stérilisation des chats libres,
- Convention Laassi,
- Extension du colombarium,
- Modification des statuts CCALF,
- Bureau des élections,
- Acquisition de terrains en vue d'élargissement de la chaussée dans le village du Montel
- Demande de subvention aménagement sécurité du Bourg – amendes de Police
- Questions diverses

PRESENTS : VIALARD Florian, GAMOND David, BARD Angeline, BONNET Stéphane, LEROY Marie, PAULAT Lucie, BACHELERIE Martine, MAGAUD Florian, BINNE Irène, CLEMENCE Xavier

REPRESENTE :

ABSENTS : GRANGIER Laurent

Secrétaire : Leroy Marie

Séance ouverte à 20 h 08

CFU 2025 :

Les comptes 2025 sont arrêtés comme suit :

* assainissement :

déficit de fonctionnement : 1 092.96 €, excédent d'investissement : 9 924.12 €

* commune :

excédent de fonctionnement : 207 391.65 €, déficit d'investissement : 49 076.85 €

Affectation des résultats :

Suite au vote des CFU les comptes seront affectés comme suit :

* assainissement :

c/002 dépenses exploitation : 1 092.96 €, c/001 recettes investissement : 9 924.12 €

* commune :

c/002 recettes fonctionnement : 158 314.80 €, c/001 dépenses investissement : 49 076.85 €, c/1068 recettes investissement : 49 076.85 €

Subventions 2026 :

Le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour les différents organismes :

ADMR : 200 €, Association des chasseurs de Mayres : 150 €, Resto du coeur : 50 €, Pompiers d'Arlanc : 150 €, Ligue contre le cancer : 100 €, donneurs de sang : 100 €, croix rouge : 50 €, Club des sapins : 150 €, Comité des fêtes de Mayres : 350 €, AGPA : 100 €.

Vote des taxes :

Les taux des taxes pour 2026 resteront inchangés :

TFB : 31.09 %, TFNB : 63.65 % et TH : 6.98 %

Budgets primitifs :

* assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre à 8 000.00 €, celle d'investissement à 15 290.12 €

* commune :

La section de fonctionnement s'équilibre à 310 000.00 € et la section d'investissement s'équilibre à 245 980.00 €

Désignation des membres de sections pour 2025 :

Le conseil municipal a révisé la liste des membres de sections pour l'année 2025.

Rappel : pour être membre de section, il faut être domicilié sur la Commune et y résider au moins 6 mois et 1 jour.

Nomination des garants bois de chauffage :

Les garants concernant le bois de chauffage sont :

- CARTIER Thierry,
- CHAPELLE Robert
- GAMOND David

Fongibilité des crédits en M57 :

Le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles (sauf concernant le personnel).

Participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés dans les écoles autres qu'Arlanc :

Lors de l'année scolaire 2025-2026, 1 élève de notre commune en garde alternée est scolarisé à l'école publique d'Ambert. Cet établissement demande à la commune, une participation financière à hauteur de la moitié des frais soit 221.56 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser ses frais.

Convention pour la stérilisation des chats libres :

Le conseil municipal décide de prendre une convention pour la stérilisation des chats libres.

Convention Laassi :

Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour 3 ans avec LAASSI.

Extension du colombarium :

Le colombarium ne dispose plus de cases pour accueillir de nouvelles urnes.
Le conseil municipal souhaite qu'ils soient demandés des devis pour agrandir le colombarium.
De plus aux vues des prix des premiers devis pour l'extension, le conseil décide de passer la location du colombarium de 500 € pour 30 ans à 600 € pour 30 ans.

Modification des statuts CCALF :

Les modifications des statuts CCALF sont acceptées par le conseil municipal

Bureau des élections :

En vue des élections, la liste des membres du bureau est fixée.

Acquisition de terrains en vue d'élargissement de la chaussée dans le village du Montel :

15 m2 de terrain vont être acheté à des propriétaires du Montel moyennant un prix de 3.50 € le m2 afin d'élargir la chaussée dans le village.

Demande de subvention aménagement sécurité du Bourg – amendes de Police

Le conseil municipal souhaite faire une demande de subvention au titre des amendes de Police pour la sécurité du Bourg.
Les travaux consistent à installer des passages piétons en résine et des marquages au sol « 50 ».
Les travaux sont estimés à 12 342 € TTC et il est possible de prétendre à une aide de 7500 €

Questions diverses :

- **Dégâts débardage :** la commune ne peut plus supporter les frais des dégâts causés par le débardage des bois sur nos pistes et chemins.
Le conseil municipal décide de mettre en place un protocole strict pour le suivi des chantiers forestiers sur notre commune.
Tous les chantiers forestiers devront être déclaré en mairie et un état des lieux sera fait.

La séance est levée à 23h50

Le Maire
Stéphane BONNET

La secrétaire de séance
Marie LEROY